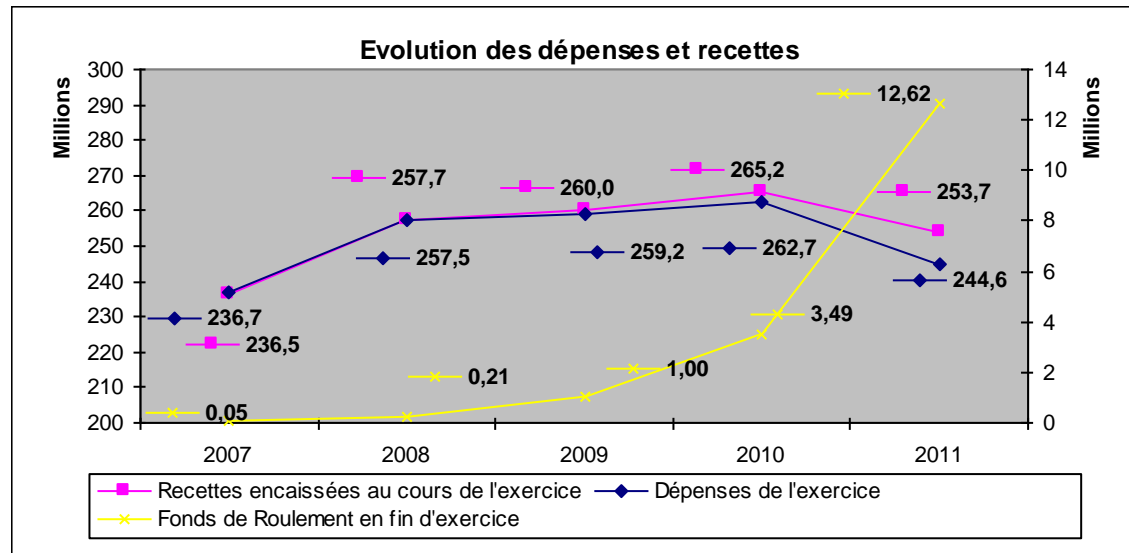


Conseil général de la Haute-Saône

# Débat d'orientations budgétaires

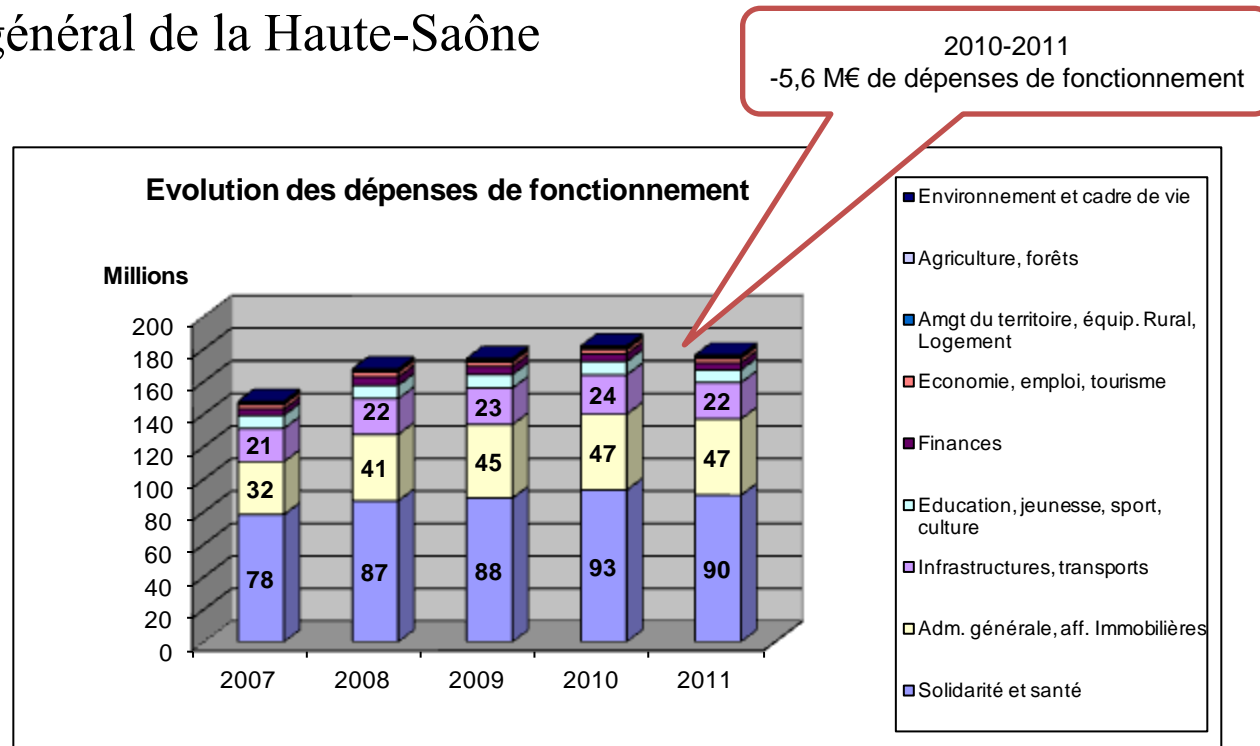
## 26 novembre 2012

# Conseil général de la Haute-Saône



- L'impact des transferts de compétences associé à un cycle d'investissement conséquent s'est traduit par un volume de **budget en hausse jusqu'en 2010** pour atteindre un niveau **record de près de 263 M€**.
- En 2011, la maîtrise des dépenses de fonctionnement (*courbe bleue*) et l'achèvement des principaux chantiers routiers et ferroviaire s'est traduit par une baisse du volume du budget.
- Sur la période 2007-2011, le volume des recettes (*courbe rose*) est toujours supérieur à celui des dépenses, ce qui permet d'abonder le Fonds de roulement (*courbe jaune*) dont le niveau fin 2011 constitue une alternative au financement par l'emprunt des nouveaux investissements.

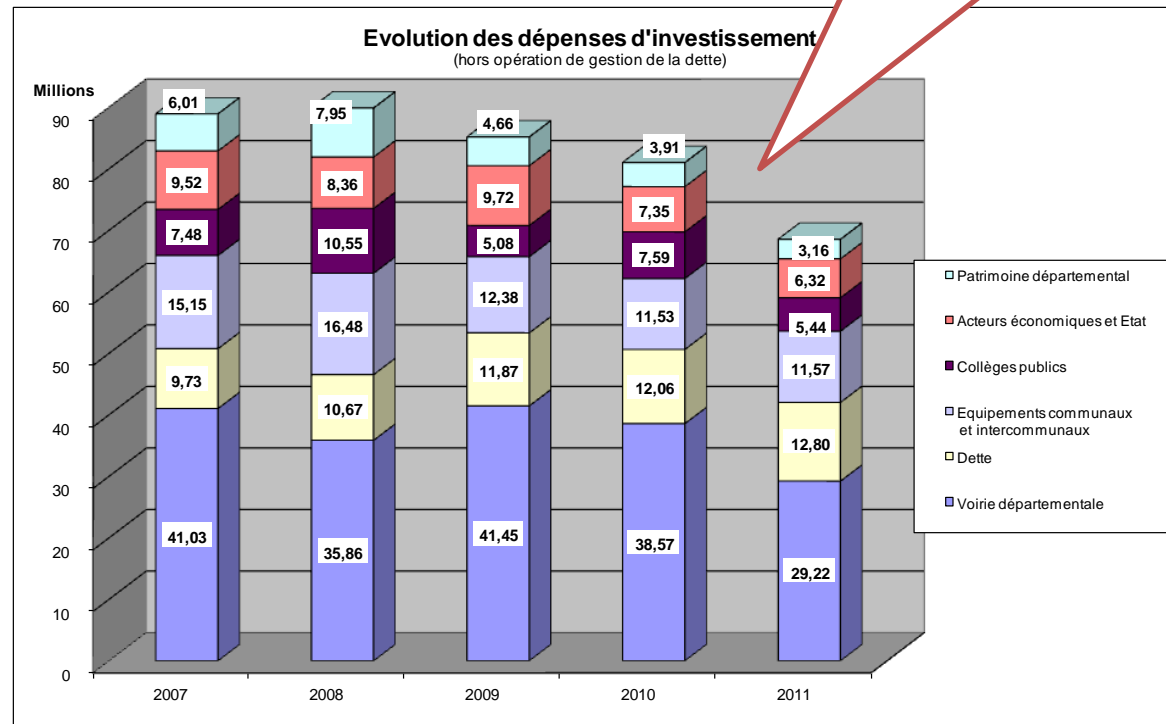
# Conseil général de la Haute-Saône



- Les **transferts de compétences** ont fortement impacté le domaine Administration générale (intégration des **personnel TOS et DDE**) dont le volume est passé de 32 M€ en 2007 à 47 M€ en 2011.
- Le domaine **Solidarité-Santé** (*parties bleues des bâtons*) demeure le **premier poste de dépenses de fonctionnement** mais il représente 51 % du total en 2011 contre 53 % en 2007.
- En 2011, la forte volonté de maîtrise des dépenses s'est traduit **pour la première fois par une baisse de 5,6 M€** (- 3,1 %) par rapport à 2010 (**bulle rouge**). Cette baisse a été accentuée par la modification du mode de paiement des frais d'hébergement en établissement des personnes âgées.

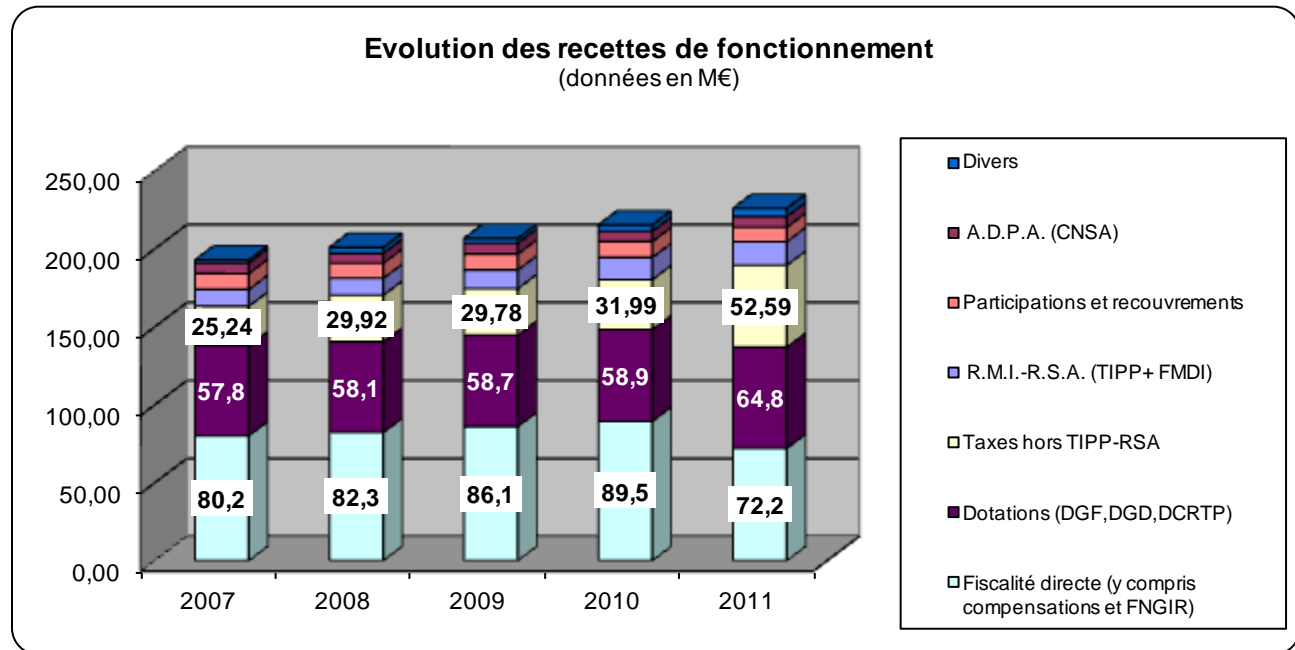
# Conseil général de la Haute-Saône

Fin des travaux de la RD 438 :  
diminution des dépenses d'investissement



- Depuis 2009, le volume des **dépenses d'investissement se réduit mais demeure conséquent.**
- En 2011, cette baisse s'accroît principalement **suite à l'achèvement de la mise à 2x2 voies de la RD 438 (bulle rouge)**.
- **Depuis 2010, le remboursement du capital de la dette apparaît comme le second poste de dépenses (partie jaune des bâtons)** de la section d'investissement devant les interventions en faveur des équipements communaux et intercommunaux.

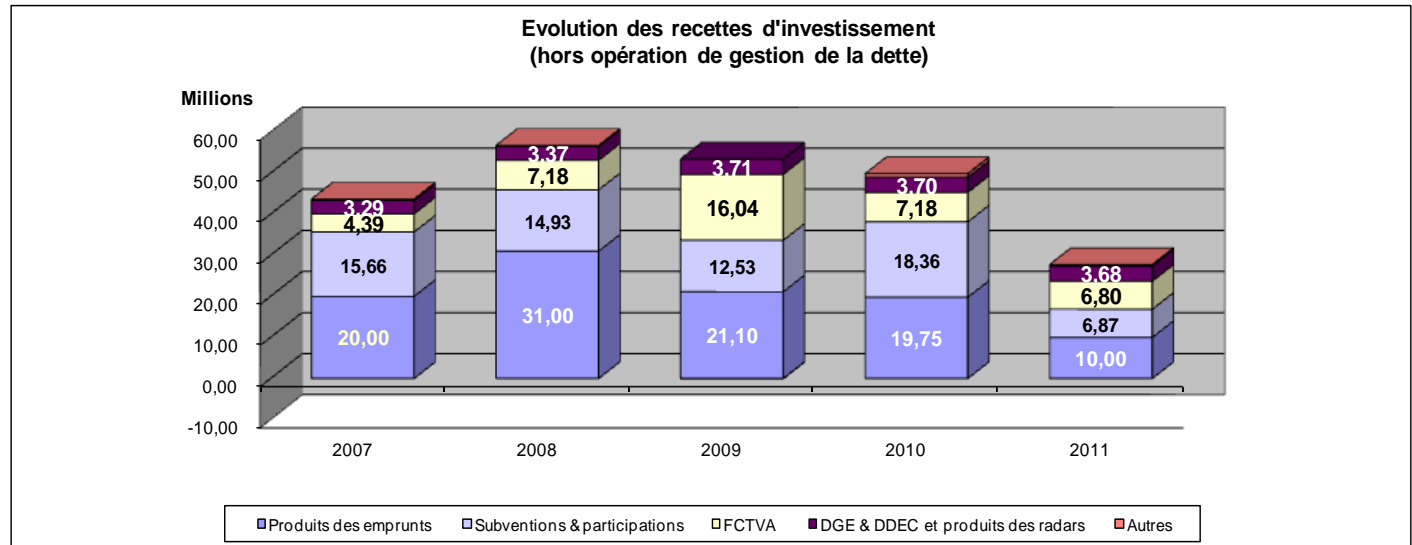
# Conseil général de la Haute-Saône



- Sur la période 2007-2011, on constate une **quasi-stagnation des dotations d'Etat (DGF\* et DGD\*)**. **En 2011, la hausse s'explique principalement par la création de la DCRTP\* (5,8 M€)**.
- Le produit de la fiscalité directe y compris allocations compensatrices et FNGIR\* s'élève à 72,2 M€ en 2011 contre 80,2 M€ en 2007.
- **Le volume des taxes encaissées a doublé entre 2007 et 2011 suite à l'impact des transferts de compétences et à la réforme fiscale.**

ADPA : Allocation départementale personnalisée d'autonomie  
 RMI-RSA : Revenu minimal d'insertion – Revenu de solidarité active  
 TIPP : Taxe intérieure sur les produits pétroliers  
 DGF : Dotation globale de fonctionnement  
 DGD : Dotation générale de décentralisation  
 DCRTP : Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle  
 FNGIR : Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources

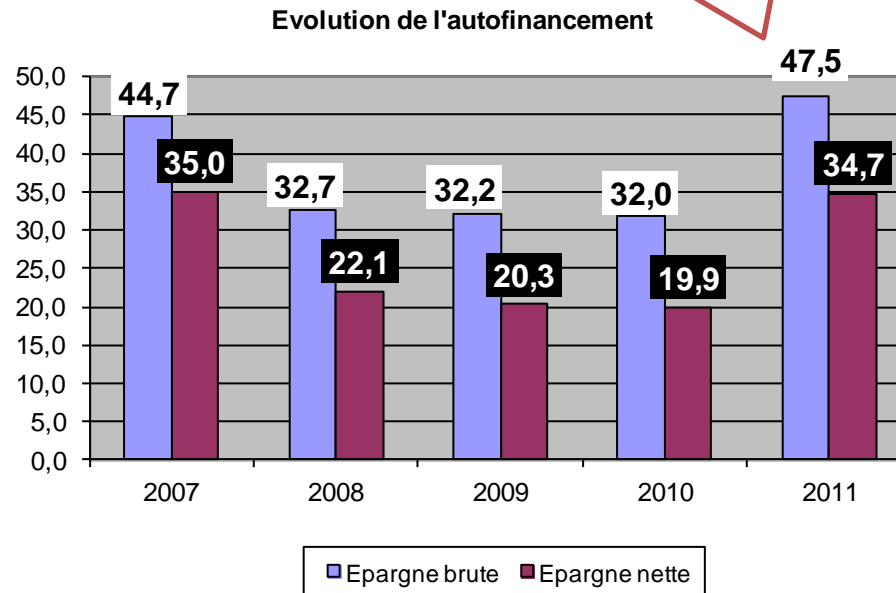
# Conseil général de la Haute-Saône



- Le volume des recettes d'investissement se réduit depuis 2008 pour atteindre 27,7 M€ en 2011.
- A l'instar des dotations de fonctionnement, les dotations d'équipement ont tendance à stagner.
- Le produit des emprunts d'équilibre, après avoir culminé à 31 M€ en 2008, se réduit chaque année. En 2011 (*partie violette des bâtons*), le volume emprunté est inférieur au remboursement du capital de la dette.
- Pour la première fois de la période, nous constatons donc un désendettement de la collectivité.

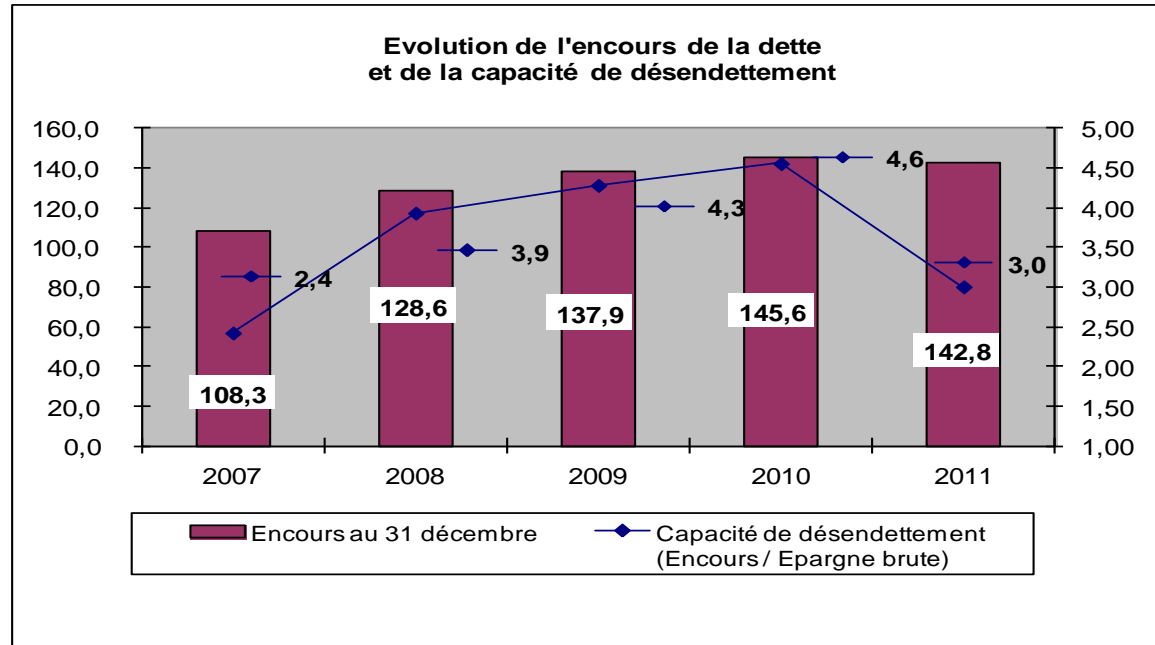
# Conseil général de la Haute-Saône

Pour 2011 :  
hausse de l'autofinancement (ou épargne)



- L'autofinancement brut ou l'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.
- **Entre 2007 et 2010, l'autofinancement s'est réduit chaque année**, de manière plus ou moins accentuée, de par la présence d'un effet de ciseau, c'est-à-dire une hausse plus rapide des dépenses que des recettes.
- **On note la hausse des recettes de fonctionnement**, dont près de la moitié s'explique par la création en 2011 d'un **fonds de péréquation des droits de mutation** (recette nouvelle de plus de 5,3 M€)
- Conjugué à une **baisse des dépenses de fonctionnement**, cela aboutit à une inversion de tendance, à savoir une **hausse de l'autofinancement**.

# Conseil général de la Haute-Saône



- Le cycle d'investissement conséquent s'est accompagné par un **recours à l'emprunt important entre 2007 et 2010** (23 M€ en moyenne).
- L'encours de la dette (*bâtons rouges*) a augmenté de plus de 37 M€ entre 2007 et 2010 pour atteindre 145,6 M€ en 2010.
- L'année 2011 marque une inversion de tendance avec un désendettement de près de 3 M€ (*courbe bleue*)



# Conseil général de la Haute-Saône

## Le budget 2012

- Malgré la volonté de maîtrise des dépenses de fonctionnement, on devrait constater en 2012 une hausse des dépenses de fonctionnement.
- Les recettes de fonctionnement devraient connaître une progression beaucoup moins conséquente qu'en 2011 notamment avec la baisse du volume des droits de mutation.
- Les dépenses d'investissement devraient rester proches de leur niveau 2011.
- L'équilibre du budget 2012 sera sans doute réalisé avec un volume d'emprunt de 7,9 M€ ; ce qui permettra, pour la seconde année consécutive, d'enregistrer un désendettement.

# Conseil général de la Haute-Saône

## Le budget 2013 en recettes

- Reconduction du FCTVA,
- Reconduction des dotations d'équipement (DGE, DDEC),
- Gel des dotations de fonctionnement (DGF, DGD),
- Baisse des droits de mutations,
- Baisse du fonds national de péréquation des droits de mutations à titre onéreux,
- Actualisation de la TSCA et de la TIPP.

# Conseil général de la Haute-Saône

## La fiscalité

### Ressources fiscales directes :

- Baisse annoncée de la CVAE,
- Création d'un fonds de péréquation de la CVAE,
- Reconduction de l'IFER,
- Diminution sensible des allocations compensatrices,
- Proposition de majoration de 3 % du produit notifié de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

### Ressources de compensation issues de la réforme fiscale :

- Reconduction de la DCRTP et du FNGIR,
- Actualisation de la taxe sur les conventions d'assurance nouvellement transférée.

## CONCLUSION

Contexte contraignant pour le budget 2013 dû à une évolution plus que limitée des recettes de fonctionnement conjuguées à un niveau d'emprunt contenu dans des limites raisonnables.